Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 04/06/2021 Retour Préfecture : 04/06/2021 Date de publication : 07/06/2021



# Extrait des délibérations

de la Commission permanente

**N°** CP-2021-6-7-4 **Séance du** lundi 31 mai 2021

## AIDE AUX COMITÉS SPORTIFS NON CONVENTIONNES ET AU CDOS DU HAUT-RHIN

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

#### PRESENTS:

ADRIAN Daniel, ALFANO Alfonsa, BAUER Marcel, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia BUFFET Françoise, BURGER Etienne, CAHN Mathieu, CARBIENER Thierry, DELMOND Max, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELKOUBY Eric, FERRARI Pascal, FISCHER Bernard, GRAEF-ECKERT Catherine, GRAPPE Alain, GROFF Bernadette, HABIG Michel, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JURDANT-PFEIFFER Pascale, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KEMPF Suzanne, KLINKERT Brigitte, KOCHERT Stéphanie, LE TALLEC Yves, LEHMANN Marie-Paule, LUTENBACHER Annick, MARAJO- GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MORITZ Christine, MULLER Betty, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, ORLANDI Fabienne, PAGLIARULO Karine, SCHITTLY Marc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TRIMAILLE Philippe, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, WITH Rémy, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION:**

COUCHOT Alain donne procuration à PAGLIARULO Karine ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle GREIGERT Catherine donne procuration à BAUER Marcel HAGENBACH Vincent donne procuration à Rémy WITH HELDERLE Emilie donne procuration à BIHL Pierre HOLDERITH Nadine donne procuration à BURGER Etienne JENN Fatima donne procuration à WITH Rémy JUNG Martine donne procuration à ELKOUBY Eric MEHLEN-VETTER Josiane, donne procuration à GROFF Bernadette MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal MILLION Lara donne procuration à SCHITTLY Marc RAPP Catherine donne procuration à GROFF Bernadette

#### **EXCUSEE:**

**THOMAS Nicole** 

#### **ABSENTS:**

BERTRAND Rémi, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, ESCHLIMANN Michèle, HOMMEL Denis, OEHLER Serge, PFERSDORFF Françoise, ZAEGEL Sébastien

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que les compétences en matière de sport demeurent partagées entre tous les niveaux de collectivités,
- VU le Code du Sport, et en particulier ses articles L 113-2 et R 113-2 et suivants,
- VU la Loi n°2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-1-1-04 du 2 janvier 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- Vu la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2021-3-7 relative à la politique des sports et de la vie associative en 2021,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis favorable de la Commission de la santé, de l'alimentation et du Sport du 3 mai 2021,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la liste de subventions à verser en 2021 aux comités départementaux au titre du soutien au fonctionnement des comités départementaux non conventionnés, pour un montant total de 69 958 € (cf. annexe 1);
- Alloue au CDOS au titre de 2021 un soutien de 10 000 € pour son fonctionnement (cf. annexe 2) ;
- Précise que les dépenses susvisées seront prélevées du budget départemental 2021 sur l'imputation suivante : Opération P2080002 – ligne 65 – 65748 – 282 – 48 ;

- Précise que conformément au règlement financier de la CeA, ces subventions forfaitaires feront l'objet d'un versement unique.

Le Président

Y

Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité